

Éditorial paru dans Réalités neuchâteloises en février 2004

Repenser l'autonomie communale

Cet automne a apporté, une fois de plus, son lot de grincements de dents au sein des différents législatifs communaux. Les budgets, toujours plus déficitaires, ont été à l'origine de bien des interventions, postulats et autres résolutions. Pour certaines communes, le problème est sévère. A ce rythme-là, leur fortune pourrait avoir disparu d'ici trois ou quatre ans... Il est donc urgent d'agir et de repenser les relations entre les communes et l'État.

On essaie de faire passer la pilule en expliquant que les communes n'ont pas vu de nouveaux reports de charges et que ce sont "tout simplement" d'anciennes charges qui ont pris l'ascenseur. Mais l'argument ne prend plus... Les communes en ont marre de voir leur autonomie fondre comme neige au Sahara. Elles en ont marre de se faire imposer des taux de subventionnement élastiques (et plus souvent en faveur de l'État). Elles grognent et elles ont bien raison.

Ainsi, ces dernières années,

- On a regroupé des offices d'État civil. Non seulement ils coûtent un prix exorbitant aux communes victimes du transfert, mais en plus réduisent les services aux citoyens.
- On a créé des SIS qui ont multiplié par cinquante (50 !!!) le poste de l'ambulance.
- On a fusionné des centres de santé et ajouté une couche d'opacité supplémentaire afin que le contrôle de la gestion en soit compliqué, sans que l'utilisateur n'y gagne réellement.

Pas plus tard que l'automne dernier, le gouvernement a voulu diminuer le taux de subventionnement des écoles obligatoires. Fort heureusement, le Grand Conseil n'en a pas voulu. Il n'empêche que la volonté de réduction était présente et il y a tout lieu d'être inquiet...

Certains voient la solution dans les fusions de services. C'est un leurre! Aucun service n'a réduit son personnel à la suite d'une fusion. Bien au contraire, tout en assurant aux collaborateurs que, d'une façon ou d'une autre, leur poste dans l'administration (ou le paraétatique) était garanti, on a plutôt dû engager de nouveaux cadres.

Dans les nouvelles structures fusionnées, le contrôle par l'autorité politique a été de surcroît rendu compliqué; les Conseils généraux étant devenus des chambres d'enregistrement.

Y-a-t-il une parade à ce coup d'état de l'administration sur nos institutions démocratiques ?

La réponse est positive, quand même le travail sera important et nombreux seront les obstacles dressés par les gardiens de quelques "privilèges z'acquis".

Il s'agit en tout premier lieu de redéfinir clairement les tâches et les responsabilités selon le principe du "qui commande paie". De cette façon, il serait imaginable que les budgets communaux soient réduits de 30 à 40% et répercutés sur le budget cantonal. Mais les communes auraient toute latitude pour gérer leur budget et prendre les options qui leur semblent le plus opportunes.

En parallèle, il faut rendre au législatif un droit de regard plus acéré sur les tâches étatiques et paraétatiques. Les commissions de gestion doivent redevenir des outils de direction des institutions publiques et non pas des boîtes à lettres acquiesçant à chaque proposition de l'administration.

Ce n'est que révisant en profondeur les tâches de l'État et en rendant aux autorités communales ainsi qu'aux associations de bénévoles la place qui est la leur dans notre société que nous résoudrons le malaise profond ressenti dans nos législatifs.

Yvan Botteron
Vice-président du PL-PPN